

Eu Ensemble



ACTUALITÉ | CADRE DE VIE | ÉDUCATION | SPORTS | CULTURE | PATRIMOINES



TRÈS BONNE ANNÉE 2026

CADRE DE VIE

Vers une école buissonnière

La ville d'Eu conserve
ses labels

PATRIMOINE

Assurer la mise en conformité du
château-musée Louis-Philippe

Des études complémentaires
pour la mise au tombeau

ENSEIGNEMENT

Qu'est ce que les temps
périscolaires éducatifs ?

CMJ : une représentation
élargie

LA COMMUNE AU QUOTIDIEN

Chères Eudoises, chers Eudois,

À l'occasion de la parution de ce bulletin municipal, je vous adresse, au nom du conseil municipal, mes meilleurs vœux pour l'année 2026.

Ce numéro est le dernier de la mandature. Il s'inscrit dans la continuité des précédents bulletins et a pour objet d'informer les habitants des actions conduites par la commune et des services rendus à la population.

Depuis 2020, l'action municipale s'est exercée dans un contexte financier contraint, essentiellement par le désengagement financier continu de l'État qui transfère toujours plus de charges sans allouer les moyens nécessaires. La gestion communale a reposé sur le maintien des équilibres budgétaires, la recherche de financements extérieurs et la priorisation des interventions, notamment en matière de patrimoine communal, d'entretien des espaces publics, d'aménagement urbain et de cadre de vie.

Les actions menées ont concerné également les domaines culturel, sportif, éducatif, associatif, économique, social et environnemental, avec la participation des services municipaux, des partenaires institutionnels, des associations et des bénévoles.

Ce bulletin présente, de manière factuelle et non exhaustive, les derniers évènements qui se sont déroulés dans notre commune.

Je remercie l'ensemble des agents municipaux, des élus, des partenaires et des bénévoles pour leur engagement au service de la commune.

Je vous souhaite une bonne année 2026.

Michel Barbier
Maire de la Ville d'Eu



Sommaire

| | | | |
|---|-----------------------------|---|-----------------------------------|
| 3 - 5 | Patrimoine | 14 - 17 | Citoyenneté |
| 6 - 7 | Cadre de vie | 18 | Actualité - état-civil |
| 8 - 11 | Culture - animations | 19 | Tribune d'expression libre |
| 12 - 13 | Enseignement | 20 | Les archives |

Bulletin d'informations municipales

Diffusé gratuitement.

Reproduction et vente interdites.

Éditeur : Mairie d'Eu.

Directeur de la publication : Michel BARBIER, Maire.

Crédits photos : Mairie d'Eu (Communication, Patrimoines, Théâtre, Musée Louis-Philippe), Stock Adobe, Ulterior Portus.

Impression : IC4 Gamaches

Tirage : 4.500 exemplaires.

ASSURER SA MISE EN CONFORMITÉ



Les désordres constatés sur le château et ses abords ont amené la ville à conduire un diagnostic sanitaire sur le monument emblématique eudois et le 9e monument préféré des Français.

Si cette importante étude montre que le château n'est pas en péril, elle a mis en évidence la nécessité de régulariser la conformité des conditions d'accueil des publics, la charpente, la mise hors d'eau des couvertures, le réseau d'assainissement, les maçonneries, les parties souterraines et les décors intérieurs.

Le château et ses abords sont classés en totalité au titre des monuments historiques. Pour s'inscrire dans la programmation normande de restauration de monuments historiques, plusieurs réunions se sont tenues pour recueillir l'avis du conseil scientifique et technique de la Conservation Régionale des Monuments Historiques et définir les priorités des travaux, en concertation avec l'architecte.

Les travaux immédiats portent sur la mise en conformité des installations de sécurité incendie du château et le renforcement

des charpentes du pavillon nord.

La première phase est engagée sur l'avant-projet sommaire. Ainsi, une première étude technique et architecturale sur cette 1ère tranche de travaux est en cours. Le but de cette étude est de vérifier la faisabilité technique, la conception et le coût estimatif des travaux. Cette phase nécessaire permet de discuter avec tous les partenaires institutionnels (Monuments Historiques, Musée, SDIS76, Département...), d'ajuster le projet et de valider les choix principaux. Sa validation autorisera à passer à la réalisation du projet définitif, d'établir le montage financier et les autorisations de travaux. En parallèle, la réparation des toitures des communs est programmé pour le 2^e trimestre 2026.

La volonté de mener ce projet pour conserver le monument eudois le mieux identifié a conduit à de nombreux échanges avec les services de l'Etat. Ils ont affirmé leur profond soutien en finançant le diagnostic à 100% et en accompagnant les services municipaux à chaque phase du projet.

MISE EN SÉCURITÉ DE L'HÔTEL-DIEU

L'ancien Hôtel-Dieu du XVII^e siècle a été occupé par les religieuses jusqu'au milieu des années 1960. La ville a acheté l'ensemble vétuste en 1983. En 1987, la couverture d'ardoises du corps central est remplacée par des tuileaux amenant une charge sur la charpente de 30 à 80kg/m². La charpente de l'aile des malades a été remplacée, mais pas celle de la chapelle. La pose de tirants métalliques pour éviter l'écartement des murs, conséquences d'une charge presque trois fois supérieure à la charge d'origine, n'a pas empêché des désordres de type fissure sur la façade de la chapelle. Les infiltrations d'eau et le manque d'entretien ont aussi contribué à sa dégradation.

Les travaux conduits au début des années 1990 pour l'installation d'une bibliothèque dans le corps central ont permis de consolider la couverture de la salle des malades par un renforcement de la charpente.

Les multiples démarches, dont une récente, pour l'obtention d'une protection patrimoniale (classement ou inscription au titre des monuments historiques) qui permettrait l'octroi de subventions pour accompagner un projet de restauration n'ont hélas pas abouti.

Dernièrement, un architecte expert a été missionné pour établir un constat d'état sanitaire, les risques encourus et les préconisations à prendre. Sur le corps central de l'édifice, qui



abrite la Bibliothèque Pour Tous et le Judo, l'expertise montre que les charpentes de l'ancienne salle des malades et de la chapelle mitoyenne sont dissociées. Les risques sont circonscrits à la chapelle. Conformément au rapport établi, la mise en sécurité de l'entrée attenante et de la façade de la chapelle des malades a été réalisée. Une surveillance du bâti est en place et les travaux de mise hors d'eau sont projetés. La municipalité a par ailleurs rencontré les associations pour les tenir informées de la situation.

DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES POUR LA MISE AU TOMBEAU

La collégiale abrite dans la chapelle du Saint-Sépulcre une mise au tombeau, datée du XVI^e siècle. La richesse des éléments de sculpture, de peinture et d'architecture en fait un monument essentiel du patrimoine eudois et normand. En raison de profondes fissures et d'un risque d'écroulement, elle a été placée sous étais il y a une vingtaine d'années. Pour envisager sa restauration et la réouverture au public de la chapelle, une étude a été réalisée au premier semestre 2025, avec le soutien financier de la DRAC Normandie et du département de la Seine-Maritime. Celle-ci montre que la stabilité du dais en pierre, sur lequel se manifestent de très importantes fissures, dépend de ses supports qui se révèlent être défaillants. La mise au tombeau n'est pas une œuvre posée dans la chapelle, elle est associée à l'architecture même du monument, dont elle dépend structurellement.

Les interventions de restauration et de mise en valeur de la mise au tombeau ne peuvent être envisagées de manière pérenne sans d'importantes mesures de consolidation de la chapelle et des voûtes attenantes.

C'est pourquoi, pour déterminer l'origine des désordres de l'architecture, des études complémentaires ont été menées au second semestre 2025, avec la validation de la Conservation Régionale des Monuments Historiques. Les résultats de cette étude montreront l'impact des poussées des voûtes sur les maçonneries et ainsi définir les mesures adaptées à mettre en place pour la restauration de l'ensemble du contenant (chapelle du saint-Sépulcre) et du contenu (mise au tombeau).

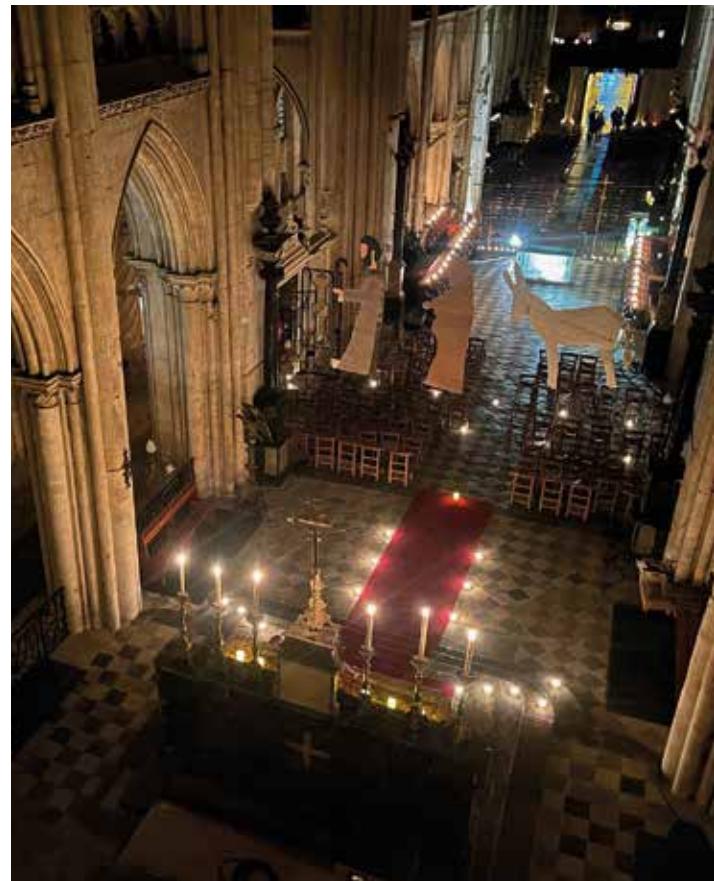


Relevés en cours par le bureau structurel décembre 2025



Une partie des désordres sur le dais en pierre

EN BREF...



Pour la troisième année consécutive, la paroisse Saint-Michel de Eu sur Bresle et Yères organisait les 5 et 6 décembre 2025 ses soirées nocturnes.

2803 personnes ont profité des animations (éclairage de la collégiale à la bougie, animation musicale, crèche, visite libre et guidée) organisées entre 17h00 et 20h30.

UN MUSÉE ACTIF MÊME LORS DE SA FERMETURE SAISONNIÈRE

Le Musée Louis-Philippe a terminé sa saison 2025 avec un nouveau record de fréquentation de 28307 visiteurs.

Pendant sa fermeture saisonnière, le musée continue également d'accueillir les groupes sur réservation. Ces groupes peuvent être composés de touristes mais aussi de publics aux besoins plus spécifiques. Par exemple, au mois de novembre dernier, le médiateur culturel du musée a pu travailler avec l'IME la Busine pour accueillir deux classes au sein du musée mais également pour mener un atelier « hors-les-murs », c'est-à-dire directement en classe.

Au-delà de l'accueil de groupes, la découverte des collections peut se décliner sous différentes formes à travers, par exemple, le nouveau site internet du musée, mis en ligne en décembre dernier, ou lors des rendez-vous du mercredi. Lancés lors de l'hiver 2024, ces derniers permettent de faire découvrir des œuvres issues des réserves, en lien avec la saison écoulée ou celle à venir. Le 17 décembre dernier, c'est le tableau « Marchands de fruits à Venise » du peintre brésilien Antonio Parreiras qui a été mis à l'honneur.



C'était l'occasion de présenter pour la première fois cette peinture achetée par la ville d'Eu en 1964, date à laquelle le château d'Eu et son ameublement deviennent municipaux.

Ces interventions ne sont possibles que grâce au travail d'étude et de recherche mené sur les œuvres et qui se poursuit également cet hiver. Dans le cadre d'une étude préalable à un projet de restauration de la statue équestre de Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans, installée le long de l'allée du cheval à proximité du château d'Eu, le musée recherche des documents et témoignages de personnes ayant assisté à son installation, en 1973.



Si vous possédez des photographies, des archives ou avez assisté à la dépose, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec le musée Louis-Philippe au 02.35.04.10.14 ou par courriel à l'adresse chateau-musee@ville-eu.fr

Merci à vous par avance de votre précieuse collaboration !

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES ET PRÉSÉRATION DU PATRIMOINE LITTORAL

Au cours des deux dernières années, le S.M.A.V.E a été sollicité pour mener des opérations de fouilles sur l'oppidum de Bracquemont, également connu sous le nom de Camp de César.

Cet habitat fortifié de l'époque gauloise, comme l'ensemble du littoral, est aujourd'hui menacé par une érosion accrue avec le recul des falaises. Afin de préserver ce patrimoine fragile, les équipes ont engagé plusieurs campagnes de fouilles destinées à sauvegarder les informations archéologiques relatives à ce site.

Ces interventions ont permis de mettre au jour un bâtiment sur poteaux et des structures de stockage contenant des céramiques, outils et ossements. Fait plus original, lors de la campagne de l'été 2024, les archéologues du service archéologique municipal de la ville d'Eu ont découvert... un message dans une bouteille ! Celui-ci a été laissé par un archéologue ayant exploré la zone en 1825.

Une découverte insolite qui ouvre de nouvelles perspectives et suscite déjà la curiosité. Affaire à suivre lors des prochaines campagnes de fouilles prévues en 2026.



VERS UNE ÉCOLE BUISSONNIÈRE...

Le groupe scolaire Brocéliande (3 écoles, de la maternelle au CM2 : écoles Primevère, Prévert et Rostand) est labellisé E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable) depuis 2024. De par sa compétence, la collectivité a contribué à la faisabilité/réalisation d'actions pédagogiques sur le thème de la nature et de la biodiversité, mais c'est en s'impliquant dans le fonctionnement de la structure (cantine) et l'évolution du bâti scolaire qu'elle s'est inscrite pleinement dans le dispositif E3D, notamment en initiant la végétalisation des murs dans les cours.

Cette dynamique doit se poursuivre. C'est pourquoi la municipalité s'est engagée dans un programme de déminéralisation et de renaturation des cours des écoles Prévert (CP-CE1) et Rostand (CE2-CM2), soit une surface totale de 1.500 m² environ.

Plus qu'un simple projet d'aménagement : il s'agit là d'une transformation profonde des espaces de vie de l'enfant, un acte en faveur de son bien-être, de son épanouissement et de son rapport au monde vivant.

Au-delà, les cours d'écoles sont aujourd'hui au cœur de nombreux enjeux, éducatifs mais aussi liés à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Prévenir les risques sanitaires liés aux îlots de chaleur, contribuer

au bien-être des élèves et des enseignants, préserver la ressource en eau, sensibiliser à l'économie circulaire, élaborer un nouveau support pédagogique... Les enjeux de la renaturation des cours d'écoles sont multiples.

Les motivations des différents acteurs rassemblés autour du projet sont tout aussi variées. De fait, le projet nécessitera d'être concerté avec une grande diversité d'usagers, et en premier lieu les élèves et les enseignants.

Afin d'être aidée dans ces tâches complexes, la municipalité a lancé cet été une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Le lauréat a été désigné en octobre dernier : il s'agit du bureau d'étude amiénois Odyssée Paysage, qui justifie d'une solide expérience en matière de végétalisation de cours d'écoles et qui aura pour dessein principal de désimperméabiliser et renaturer ces espaces tout en améliorant le confort et le bien-être des usagers.

NB : Afin de ne pas impacter le fonctionnement de l'établissement, les travaux de gros œuvre seront exécutés durant les vacances d'été.



Renaturation par Odyssée Paysage de la cour de l'école Jules Barni, à Amiens. Un exemple de ce qu'il serait possible de réaliser dans les cours des écoles Prévert et Rostand : des espaces mieux partagés, apaisants et accessibles tout au long de la journée et des saisons, qui offrent des usages diversifiés aux élèves et aux enseignants, et permettent aux enfants un contact ludique et pédagogique quotidien avec la nature et la biodiversité.



LA VILLE D'EU CONSERVE SES LABELS

Fruit d'un travail collectif et d'une coopération efficace, la ville d'Eu a eu la satisfaction, en fin d'année, de conserver tous ses labels.

Mi-septembre, la commune d'Eu s'est vu confirmer, une nouvelle fois, son prestigieux **label "4 fleurs"**, plus haute distinction décernée par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Cette reconnaissance s'inscrit dans une démarche nationale : entre avril et juillet, les 74 experts du jury ont parcouru et évalué 114 communes à travers tout le territoire. Leur mission : identifier celles qui placent le végétal au cœur de leur développement et qui œuvrent pour un avenir plus vert, durable et résilient face au changement climatique.

Pour Eu, cette distinction récompense un travail de longue haleine. La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse d'aménagements paysagers visant à :

- favoriser la biodiversité,
- limiter l'impact sur les ressources en eau,
- créer des zones de fraîcheur particulièrement précieuses lors des épisodes de fortes chaleurs.

Cette distinction est également le fruit de l'investissement quotidien du service des espaces verts et, plus largement, de l'ensemble des services techniques municipaux, qui contribuent à améliorer en permanence le cadre de vie des habitants et à renforcer l'attractivité du territoire.

La municipalité se félicite de cette reconnaissance nationale qui confirme l'engagement de la Ville d'Eu en faveur d'un environnement de qualité et d'un avenir plus durable.

Par ailleurs, lors d'une cérémonie organisée en marge du 107e Congrès des Maires de France, la ville d'Eu s'est vu décerner le **label « Ville Prudente » mention 3 coeurs**. A l'initiative de l'association Prévention Routière, ce label valorise les collectivités qui se sont engagées de manière significative dans la lutte contre l'insécurité routière. Il vient récompenser le travail des différents services de la ville - services techniques, police municipale, communication, cadre de vie – qui s'emploient à faciliter une circulation apaisée sur notre territoire. Parce qu'un espace public partagé, c'est de la convivialité retrouvée.

Autre reconnaissance, celle-ci dans le domaine du sport, le jury des **Villes Actives et Sportives** a conforté notre ville dans son niveau de labellisation à **deux lauriers**. Cette distinction valorise les nombreuses actions des associations sportives eudoises, de leurs éducateurs et bénévoles engagés et passionnés, qui donnent l'envie et la possibilité de bouger d'avantage, de se dépasser autant pour la compétition que pour son bien-être, et toujours dans un esprit solidaire d'inclusion et de partage.

Crottes de chien en ville

UN FLÉAU POUR LES ESPACES PUBLICS

A Eu, comme dans de nombreuses communes, la présence de déjections canines non ramassées est un problème récurrent qui affecte la propreté, l'hygiène et la qualité de vie des habitants. Les trottoirs, parcs et pelouses deviennent souvent des zones jonchées de crottes que les piétons – y compris les enfants – doivent éviter, ce qui entraîne non seulement des désagréments visuels et olfactifs, mais aussi des risques sanitaires.

Pour les agents municipaux chargés de l'entretien des espaces publics, cette situation complique fortement leur travail.

Les plaintes des riverains et des élus sont fréquentes, soulignant un manque de civisme de la part de certains maîtres et une pression croissante sur les services communaux pour agir.

La loi française impose aux propriétaires d'animaux de ramasser immédiatement les déjections de leurs chiens lorsqu'ils se trouvent dans le domaine public (trottoirs, routes, espaces verts, aires de jeux, etc.). En cas de non respect, les maîtres indélicats s'exposent à une contravention de 2e classe fixée à 135 €.



DE LA MUSIQUE, DU THÉÂTRE, DE LA MAGIE...

Dans un monde de plus en plus fragmenté, le théâtre offre bien plus que la possibilité d'assister à un spectacle. Il permet de respirer collectivement, de se rassembler, de se rencontrer autour d'émotions et de questionnements qui pourront se vivre ensemble.

A vous de choisir !

BEN HERBERT LARUE, DIX ANS

Poignant, lunaire ou drôle, Ben Herbert Larue joue avec l'éloquence de son corps acteur et de sa voix puissante pour tenir l'humain dans le creux de sa main. Après une belle et longue tournée avec l'album « Souffles », le trio de Ben Herbert Larue revient pour fêter ses 10 années d'existence.

Une tournée unique, un concert inédit, dans lequel ils retraverseront des chansons choisies de leur discographie, mais avec de nouveaux arrangements, un coup de peinture fraîche et joyeuse ! Ce sera aussi l'occasion de sortir celles qui sommeillent, qui se sont écrites sur la route des tournées, des rencontres multiples, et qui n'attendent qu'une chose : exister !



© Olivier Bonnet
© Virginie Meigné

Samedi 31 janvier 2026 > 20 H
Théâtre du Château, Eu.
Tout public - Durée : 1H30
Tarif : De 10 à 17 €

INAVOUBLE | ALEXIS HK & BENOÎT DORÉMUS

Un spectacle co-programmé avec la Ville du Tréport. Le spectacle dévoile les coulisses et les secrets inavouables avec humour et finesse. Alexis HK et Benoît Dorémus transforment ces moments gênants en chansons touchantes et grinçantes. Leurs textes poétiques créent un univers drôle et élégant, où l'inavouable devient matière artistique.



©Frank Loriou

Festival TréporTraits
Chanson française
Vendredi 06 février 2026
> 20 H
Théâtre du Château, Eu.
Tout public
À partir de 14 ans
Durée : 1h15
Tarif : De 6 À 13 €

DANS LES JUPES DE MA MÈRE | COMPAGNIE TOUTITO TEATRO



Le spectacle raconte la première rentrée des classes et la difficulté de quitter le cocon familial. Avec un théâtre visuel inventif, la Compagnie Toutito Teatro crée un costume-castelet représentant la « maison-parents ».

Ce dispositif ludique montre que parents et enfants doivent apprendre ensemble à se séparer.

Marionnettes - Théâtre d'objets
Mercredi 11 février 2026 > 10h30
Salle Michel Audiard, Eu
Un spectacle co-programmé avec le Théâtre des Charmes,
avec le soutien de l'Odia.
Jeune public - À partir de 2 ans - Durée : 25min
Tarif : De 5 À 8 €

PETITE FILLE AUX CHEVEUX BLANCS | COMPAGNIE KONFISKÉ(E)



© Jonas Tébibe

Yiyi, une fillette de neuf ans aux longs cheveux blancs, fuit la guerre et rejoint une nouvelle classe. La pièce, inspirée de Sadako Sasaki, montre comment elle transforme son environnement malgré les épreuves. À travers jeux et gestes tendres, elle invite à réfléchir sur la résilience, la solidarité et l'espoir.

Un spectacle programmé dans le cadre du Focus Résiliences, en co-réalisation avec le Théâtre des Charmes.
Création 2026 à Eu

Focus Résiliences | Théâtre
1 soirée > 2 spectacles
Mercredi 11 mars 2026 > 19H
Théâtre des Charmes, Eu
Tout public - À partir de 8 ans - Durée : 1h15
Tarif : De 6 À 13 €

FRIDA - NI LES CHIENS QUI BOITENT, NI LES FEMMES QUI PLEURENT | COMPAGNIE LA COURSE FOLLE



© Jean-Louis Fernandez

Les écrits méconnus de Frida Kahlo sont mis en scène par deux comédiennes-danseuses, révélant sa passion et sa poésie. Le spectacle explore sa rage de vivre, son humour face à la maladie et son rapport intense au monde. Laurence Cordier célèbre ainsi l'acte de création comme une furieuse ode à la vie.

**Focus Résiliences | Théâtre
1 soirée > 2 spectacles
Mercredi 11 mars 2026 > 21H
Théâtre du château, Eu
Tout public - À partir de 14 ans - Durée : 1h
Tarif : De 6 À 13 €**

ÉCLIPSE | CIRQUE DES PETITES NATURES JONGLAGE | MAGIE



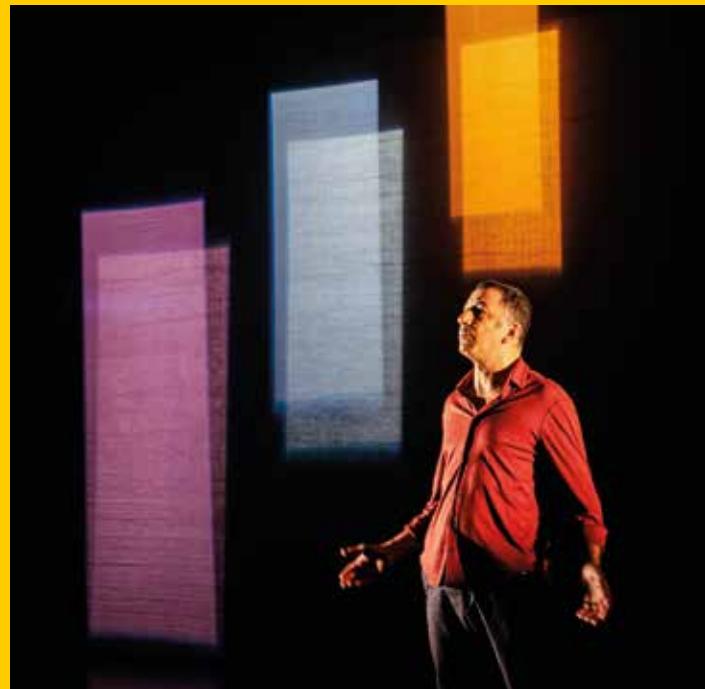
© Camille Laverde

Léo Rousselet joue avec ombre, lumière et une balle insaisissable dans un univers poétique et burlesque. Son personnage maladroit mais déterminé transforme chaque situation en moment ludique et magique. Le spectacle, hypnotique et inventif, mêle humour, illusion et charme à la Charlie Chaplin.

Un spectacle programmé en coopération avec l'Entente des Falaises, et en partenariat avec les Communes de Gamaches et de Criel-sur-Mer.

**Jeudi 19 mars 2026 > 19h, Salle Paul Eluard, Gamaches
Samedi 21 mars 2026 > 19h, L'Abribus, Criel-sur-Mer
Dimanche 22 mars 2026 > 15h, Théâtre du Château, Eu
Tout public - À partir de 7 ans - Durée : 50 min
Tarif : De 6 À 13 €**

ON N'A PAS PRIS LE TEMPS DE SE DIRE AU REVOIR | COMPAGNIE LA LANGUE PENDUE



© Mattis Bouali

Rachid Bouali revisite l'histoire de sa famille en Kabylie face à la disparition de sa cité et de ses souvenirs. Il explore comment la grande Histoire a façonné sa vie de jeune Français fils d'immigrés. Entre émotion, humour et lucidité, le spectacle aborde exil, identité et quête de mémoire.

**Jeudi 26 mars 2026 > 20H
Salle Reggiani, Le Tréport
Un spectacle co-programmé avec la Ville du Tréport.
Tout public - À partir de 12 ans - Durée : 1h
Tarif : De 6 À 13 €**

MARAM (DÉSIR SOUFI)



© Valentine Brune

Résolument inscrit dans le paysage des musiques du monde, le groupe franco-syrien Bab Assalam déploie un riche univers entre Orient et Occident.

Les belles voix graves des frères Khaled et Mohanad Aljaramani résonnent avec leurs ouds et percussions,

tandis qu'en contrepoint les clarinettes et flûtes de Raphaël Vuillard cisèlent des mélodies éthérees.

Leur musique nous pousse au rêve et à la méditation, une musique qui raconte et touche au plus profond de notre être, une musique qui oscille entre la pureté de la tradition et une touche résolument contemporaine.

**Un concert co-programmé
avec les communes d'Etalondes et de Touffreville-sur-Eu**

**Vendredi 10 avril 2026 > 20H,
Église d'Étalondes
Dimanche 12 avril 2026 > 16H,
Église de Touffreville-sur-Eu
Tout public | À partir de 10 ans - Durée : 1h10
Tarif : De 10 À 17 €**

ACCUEILLEZ UN DES JEUNES VIRTUOSES DE CRACOVIE

Issu du prestigieux Lycée Musical Frédéric Chopin, OSTINATO rassemble de jeunes musiciens qui cheminent vers le monde professionnel. Avec la complicité de Jean-Pierre Menuge, professeur *honoris causa* du Lycée Frédéric Chopin, qui leur enseigne l'interprétation de la musique ancienne depuis 1994, ils ont choisi un programme rempli de virtuosité et de sensibilité. Avec la fougue et l'enthousiasme de la jeunesse, ils défendent une conception expressive, vivante, sincère de leur art, déjà guidés par une expérience confirmée du concert mais, avant toute chose, par le plaisir de la rencontre à travers la musique..

Depuis près de 30 ans, l'association des Heures Musicales de la Vallée de la Bresle accueille fidèlement le Jeune Orchestre de Cracovie. Chacune de ses apparitions constitue un immense bonheur musical et une expérience humaine fabuleuse, marquée par la jeunesse et l'enthousiasme des jeunes virtuoses. Ils se produiront à nouveau devant les publics scolaires de notre territoire. Chacun de ces jeunes musiciens est hébergé dans les familles d'accueil de la Vallée de la Bresle, une façon aussi de découvrir notre pays et ses gens. En près de 30 ans, ce sont plus de 500 jeunes musiciens polonais polonais qui ont participé à ces tournées. Pour ces jeunes artistes à l'aube d'une brillante carrière, c'est l'occasion de découvrir la France et ses habitants.



L'orchestre séjournera à Eu du mardi 5 mai (soir) au jeudi 14 mai (matin). Les transports sont assurés par bus. Chaque jour, les jeunes musiciens ont rendez-vous devant la Collégiale pour rejoindre les lieux des concerts et des animations scolaires. Les familles d'accueil pourvoient à l'hébergement des jeunes musiciens, à leurs repas et les accompagnent aux lieux de rendez-vous. Elles sont invitées aux concerts. Les repas sont organisés autant que possible dans les établissements scolaires du territoire.

Si vous pouvez aider l'association à les héberger, vous pouvez appeler le 06 30 49 44 29 ou envoyer un courriel à hmvb@me.com.

LES ANIMATIONS EN BREF

■ **Le mardi 24 février**, défilé dans le centre-ville et goûter dans l'ancienne caserne pour fêter **mardi-gras**. Tous les enfants sont invités à se déguiser. Rendez-vous à 14h15, place du Champ de Mars.

■ Soirée festive pour **la Saint-Patrick le samedi 28 mars** avec un groupe de 6 musiciens irlandais à la salle Michel Audiard.

■ **Grande chasse aux oeufs** dans le jardin du château le samedi 4 avril. Rendez-vous à 11h30. Omelette géante, animation musicale...

■ **Le vendredi 22 mai de 17h à 21h et le samedi 23 mai de 10h à 18h, salon du livre** dans la cour d'honneur du château avec pour thème principal **l'humour**. Nombreux auteurs parmi lesquels Thomas VDB.

■ **Les rendez-vous aux jardins** se dérouleront les vendredi 5 (pour les scolaires) et samedi 6 juin. Bourse aux plantes, animation musicale, exposants...dans le jardin à la française du château Buvette et restauration sur place.

■ **Fête de la musique et feu de la Saint-Jean** le samedi 20 juin. Concerts dans le centre-ville et dans le parc du château

■ **Les rendez-vous du jeudi** auront lieu du 2 juillet au 27 août dans le jardin à la française du château. Concerts à 19h. Programmation éclectique.

■ **Barbecue des seniors** le mercredi 8 juillet à la salle Michel Audiard.

■ **Repas des seniors** le dimanche 4 octobre à la salle Michel Audiard.

■ **Salon du bien-être** le dimanche 8 novembre à la salle Michel Audiard.

■ **Marché de Noël** du mercredi 2 au dimanche 6 décembre dans la Cour d'Honneur du château.



UNE TRÈS BELLE ÉDITION



Du 3 au 7 décembre, le marché de Noël a investi la Cour d'Honneur du château pour une 30^e édition exceptionnelle, attirant un public nombreux dans un décor féerique. Sublimé par le travail des services techniques municipaux et par la société FC Artifices, le site a offert aux visiteurs une ambiance chaleureuse et festive, propice à la magie des fêtes de fin d'année.

Près de 100 exposants étaient réunis durant ces 5 jours, proposant une large diversité de produits : spécialités alimentaires de toutes sortes, objets de décoration, bijoux et créations artisanales. Des concerts sont venus rythmer l'événement, contribuant à l'animation du site et à la convivialité de cette édition anniversaire. Au total, 35 000 visiteurs ont franchi les grilles du château pour aller à la rencontre des exposants et profiter des animations proposées.

Cette édition a également été marquée par une réorganisation de l'espace, pensée pour améliorer la circulation et le confort des visiteurs, notamment dans le secteur de la restauration. Une évolution saluée par le public comme par les professionnels présents. Fort de ce succès, le marché de Noël vous donne d'ores et déjà rendez-vous en 2026, où il se tiendra du 2 au 6 décembre, pour une nouvelle édition placée sous le signe de la fête et du partage.



LES TEMPS PÉRISCOLAIRES DU MIDI UN TEMPS ÉDUCATIF À PART ENTIÈRE

Chaque jour, durant la pause méridienne, la Ville propose aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire un temps d'animation encadré et structuré, pleinement intégré au Projet Éducatif Territorial (PDET).

Déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), l'accueil du midi ne se limite pas à un temps de transition entre l'école et la cantine : il constitue un véritable temps éducatif, complémentaire aux apprentissages scolaires.

Dans ce cadre, le service Enfance-Jeunesse de la Ville travaille en partenariat avec plusieurs acteurs associatifs du territoire – Rayon de Soleil, le Centre des Fontaines et La Héraie – afin de proposer aux enfants des activités variées, adaptées à leur âge et à leurs besoins.

Ces animations visent à favoriser l'épanouissement des enfants, le vivre-ensemble et la découverte, tout en respectant le rythme de chacun.



Des activités pour grandir, s'exprimer et apprendre autrement

Tout au long de l'année, les enfants participent à différents ateliers, pensés autour d'objectifs éducatifs précis :

• Projet dessin

Objectif : ouvrir l'esprit des enfants au monde qui les entoure. À travers le dessin et la création artistique, les enfants développent leur regard, leur imagination et leur capacité d'observation.

• Ateliers créatifs – Rosine

Objectif : amener l'enfant à participer à la vie du groupe. Ces temps de création favorisent la coopération, l'entraide et la participation collective.

• Danse – Lucie

Objectif : développer la notion d'échange et d'écoute. Par le mouvement et l'expression corporelle, les enfants apprennent à écouter l'autre et à s'exprimer autrement.

• Jeux sportifs – Marie et Lucie

Objectif : aborder l'apprentissage par le jeu. Les activités sportives permettent de découvrir des règles, de respecter les autres et de développer l'esprit d'équipe.



• Activités manuelles – Eva

Objectif : donner envie à l'enfant d'être curieux. Ces ateliers stimulent la créativité, la motricité fine et l'envie de découvrir de nouvelles techniques.

• Jeux libres – Murielle

Objectif : permettre à l'enfant de s'exprimer au sein du groupe. Les temps de jeux libres offrent aux enfants un espace d'expression, d'autonomie et de socialisation.

Un engagement collectif au service des enfants

À travers ces actions, la Ville affirme sa volonté de proposer un accueil périscolaire de qualité, reposant sur un travail collectif entre les agents municipaux et les partenaires associatifs. L'accueil du midi devient ainsi un moment privilégié pour apprendre autrement, s'épanouir et partager, dans un cadre sécurisé et bienveillant.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

UNE PRÉSENTATION ÉLARGIE

La Ville d'Eu a officiellement installé son nouveau Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour l'année scolaire 2025-2026 lors d'une cérémonie placée sous le signe de l'engagement citoyen et de la démocratie. Entourés de leurs parents et de plusieurs élus municipaux, les jeunes conseillers ont été chaleureusement accueillis. Cette nouvelle mandature marque un tournant avec un conseil élargi, composé désormais de 16 jeunes élus, issus des établissements publics et privés de la commune, du CM1 à la 3^{ème}.

Dans son discours, le maire a rappelé l'importance de cet engagement citoyen et les valeurs portées par le CMJ : Liberté, Égalité, Fraternité. En intégrant le Conseil Municipal des Jeunes, les élus deviennent des citoyens actifs, prêts à proposer des idées et à passer à l'action pour améliorer la vie locale. Les projets menés pourront concerter des domaines variés tels que l'environnement, le sport, la culture, la solidarité ou encore le vivre-ensemble.

Être jeune élu, c'est aussi apprendre à écouter les autres, à débattre dans le respect et à travailler collectivement. Une véritable école de la démocratie, comme l'a souligné le maire, rappelant avec humour que même les élus adultes continuent d'apprendre.

La municipalité a tenu à remercier l'ensemble des parents, enseignants, élus référents et services municipaux pour leur accompagnement, indispensable à la réussite de ce projet.

La cérémonie s'est conclue par une invitation adressée aux jeunes conseillers à faire preuve de curiosité, d'audace et de créativité. La municipalité a officiellement déclaré installé le Conseil Municipal des Jeunes de la Ville d'Eu pour l'année scolaire 2025-2026, leur souhaitant un mandat riche en échanges, en projets et en réussites.



Les 16 jeunes élus du CMJ 2025-2026 :

- Louna Paveau (CM1 – école Brocéliande)
- Clara Bouchez (CM2 – école Brocéliande)
- Giovanni Demouchy (CM2 – école Brocéliande)
- Maël Delhomel (CM2 – école Brocéliande)
- Isabelle Lozada (CM2 – école Nazareth)
- Lisa-Rose Lavoine (CM2 – école Nazareth)
- Nathael Bricot (6e – collège Louis-Philippe)
- Maëlyne Briet (6e – collège Louis-Philippe)
- Thiago Bronchart (6e – collège La Providence)
- Léo Gricourt (6e – collège La Providence)
- Lily Mopin (5e – collège Louis-Philippe)
- Martin Forestier (6e – collège La Providence)
- Loris Gricourt (4e – collège La Providence)
- Cloé Bouchez (4e – collège Louis-Philippe)
- Mathys Belleville (3e – collège Louis-Philippe)
- Aron Outrebon (5e – collège Louis-Philippe)

ÉCOLES MATERNELLES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2026 dans les écoles maternelles de la Ville d'Eu sont ouvertes.

Sont concernés les enfants nés en 2023 et 2024.

> Comment s'inscrire ?

Cette année, la pré-inscription s'effectue en ligne via le Portail Familles entre février et juillet : <https://villes-soeurs.portail-familles.app/>

Une fois la pré-inscription enregistrée et le dossier traité, les services municipaux recontacteront les familles afin de préciser les suites à donner et, si nécessaire, de demander les pièces justificatives, au cas par cas.

> Attribution des places

Comme chaque année, les affectations dans les écoles seront décidées par la commission d'attribution, qui se réunit deux fois par an : en mai et en août.

> Besoin d'accompagnement ?

Les services de la Ville restent disponibles sur rendez-vous pour accompagner les familles dans leurs démarches ou répondre à leurs questions.



L'IDENTIFICATION : UNE OBLIGATION LÉGALE POUR TOUS LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Chien, chat, mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France. Ce fichier est géré par la société I-cad, placée sous délégation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie.

En quoi consiste l'identification ?

L'identification est réalisée par des professionnels habilités :

- par une puce électronique de la taille d'un grain de riz, injectée sous la peau. Le code, composé de 15 chiffres, pourra être lu grâce à un lecteur spécial et permettra l'identification de l'animal. Quelle que soit la méthode, le principe est d'attribuer un numéro unique à chaque animal et de l'enregistrer dans un fichier national avec les coordonnées du propriétaire.

Attention : en cas de changement de numéro de téléphone, de nouvelle adresse, même provisoire au moment des vacances, ou de décès d'un animal, il est impératif de mettre à jour ces informations via le fichier national I-cad des chiens, des chats et des furets. Ce fichier permet également de signaler un animal perdu : n'oubliez pas de le déclarer « retrouvé » si vous avez retrouvé votre animal de compagnie.

En cas de perte de son animal en Europe, le site Europetnet permet aux propriétaires de les retrouver.

Pourquoi identifier son animal de compagnie ?

> **Pour voyager au sein de l'Union européenne ainsi que dans de nombreux autres pays,** l'identification par puce électronique est obligatoire, sauf pour les animaux identifiés par tatouage avant le 3 juillet 2011. Le propriétaire doit également veiller à se déplacer avec les papiers et le carnet de santé de son animal pour certifier qu'il est à jour dans ses vaccins.

Les animaux de compagnie ont besoin d'un passeport pour voyager à l'étranger. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre vétérinaire car certains pays imposent des mesures supplémentaires obligatoires pour faire entrer votre animal sur le territoire.

- Identification faite depuis le 3 juillet 2011 : l'animal doit pouvoir être identifiable au moyen d'une puce électronique implantée sous sa peau ;
- Identification faite avant le 3 juillet 2011 : l'animal peut être identifié par un tatouage à l'intérieur de son oreille.

> **En cas de perte, la recherche d'un animal de compagnie est facilitée s'il a une identité.** Un animal identifié a 40% de chances supplémentaires d'être rendu à son propriétaire. Cela permet également de réduire les risques de vol.

Si l'animal de compagnie a disparu du domicile, il est alors considéré comme en état de divagation. Un animal non identifié peut être euthanasié s'il est conduit en fourrière ou stérilisé, à la demande du maire de la ville où il a été retrouvé.

Tout animal cédé ou acheté doit avoir été identifié au préalable pour assurer sa traçabilité.

À quel âge doit-il être identifié ?

L'identification d'un chat ou d'un chien est le plus souvent réalisée dès sa première visite chez le vétérinaire. Après un examen global, le vétérinaire insère la puce sous-cutanée et indique sur le carnet de santé l'emplacement de celle-ci. Il procède ensuite à la vaccination. Seule l'identification de l'animal permet de prouver que celui-ci a bien été vacciné. Lors de cette première visite, le



professionnel peut également réaliser la stérilisation de l'animal si le propriétaire en émet la demande.

Il est obligatoire d'identifier son animal de compagnie :

- pour les chiens, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 4 mois ;
- pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois. Cette obligation est également valable pour tous les spécimens nés après le 1er janvier 2012.

EN BREF...

ELECTIONS : DÉMATÉRIALISATION COMPLÈTE DES PROCURATIONS

Si vous souhaitez faire une demande de procuration pour les prochaines élections, vous n'aurez plus besoin de vous déplacer en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour la faire valider, **à condition de disposer d'une Identité Numérique certifiée via France Identité.**



Qu'est ce que France Identité ?

L'application France identité est un service qui permet de prouver son d'identité. L'application est gratuite et facultative. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches déjà existantes mais à offrir de nouvelles alternatives aux Français qui le souhaitent.

Pour utiliser France Identité, il faut :

- Posséder la nouvelle carte d'identité (format carte bancaire) ;
- Être majeur ;
- Avoir un téléphone Android 11 minimum et disposant de la technologie NFC ou un iPhone iOS 16 minimum.

Pour faire certifier votre compte en mairie, prenez rendez-vous via la plateforme <https://app.synbird.com/76260-eu.ville-deu>

VOEUX À LA POPULATION

« UNE VILLE CULTURELLE, HUMAINE ET SOLIDAIRE »

Vous avez été très nombreux à participer à la cérémonie des voeux du maire à la population.

Sur la scène de la salle Michel Audiard, aux côtés de ses adjoints et conseillers délégués, Michel Barbier a déroulé le fil des actions et réalisations menées au cours de ces 12 derniers mois. Et de citer « le lancement d'un diagnostic sanitaire du château et de ses abords, la cession du Collège des Jésuites et de l'ancien lycée qui vont abriter prochainement 67 logements » ou encore la réalisation d'une étude sur une redynamisation du cœur de la cité pour la mise en place d'une stratégie urbaine de déploiement de projets divers, immobiliers, commerciaux, culturels bannissant l'apparition de nouvelles friches internes.

Campagne électorale oblige, Michel Barbier n'a que peu évoqué les projets, se concentrant sur les taux de fréquentation du château-musée Louis-Philippe, du site archéologique Briga, de la collégiale en encore du camping, en forte hausse.

Il a également rappelé la volonté de la municipalité de placer la jeunesse au cœur de ses priorités et a salué le travail du CCAS et de son Service d'Aide à Domicile. « Eu est une ville culturelle mais



aussi humaine, solidaire. Une ville où l'attention portée envers les plus démunis, les personnes atteintes par le malheur, le handicap ou la maladie ne se dément pas. Une ville où le social n'est pas une promesse mais une réalité palpable ».

Michel Barbier a conclu ses voeux en évoquant la fin de son mandat. « Nous vous devons des comptes que nous vous livrons comme promis, avec le sentiment du devoir accompli, mais conscients d'éventuelles insuffisances et avec l'espoir de pouvoir faire plus et mieux dans l'année qui s'ouvre. Ce que nous avons fait est le fruit du travail quotidien d'une équipe déterminée, active, soudée, unie, unanime, attentive, ne laissant rien au hasard. »

ÉLECTIONS MUNICIPALES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars 2026. Pour voter à EU, il faut être inscrit sur les listes électorales de la ville avant le 6 février 2026 au soir.

Vous devez effectuer la démarche d'inscription sur les listes électorales si :

- vous venez d'emménager à EU,
- vous votez pour la première fois,
- vous avez changé d'adresse dans la ville.

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site du service public : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396> La limite d'inscription est fixée au 4 février 2026

Vous pouvez aussi vous inscrire en mairie (Cerfa n°12669) jusqu'au 6 février 2026

Quel sont les documents nécessaires ?

- Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) même périmée depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Si votre inscription se fait en ligne, vous devez fournir la version numérisée de ces documents.

Vérifiez votre inscription électorale et votre bureau de vote sur le site du service public : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

Ce service vous permet de :

- savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit(e)
- connaître l'adresse de votre bureau de vote
- connaître votre numéro national d'électeur
- savoir si vous avez des procurations en cours
- télécharger votre attestation d'inscription sur les listes électorales



Mais il est également possible d'obtenir ces informations et votre attestation d'inscription en Mairie.

Voeux de l'hôpital

UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN



A l'occasion de la cérémonie des voeux, Michel Barbier, maire et président du conseil de surveillance, s'est rendu au centre hospitalier pour saluer l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble des équipes, qu'elles soient soignante, administrative, technique ou logistique.

Il a rappelé le rôle essentiel de l'hôpital de proximité, de l'EHPAD et du service des urgences dans la prise en charge des habitants du territoire, notamment dans un contexte de vieillissement de la population et d'attentes croissantes en matière de santé.

Le maire a également souligné le dynamisme de l'établissement, illustré par le développement de nouveaux projets, le renforcement des équipes médicales, la stabilisation de l'activité des urgences et la qualité reconnue de l'accompagnement proposé aux

résidents de l'EHPAD.

En tant que président du conseil de surveillance, il a réaffirmé son soutien au projet de construction du futur hôpital, étape majeure pour l'amélioration des conditions d'accueil des patients, de travail des professionnels et pour l'attractivité médicale du territoire.

Conscient des contraintes financières pesant sur l'hôpital public, « un bien commun, un pilier de la solidarité nationale et de l'égalité d'accès aux soins qui ne peut être géré comme une simple variable d'ajustement », Michel Barbier a tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des agents pour leur engagement quotidien au service des patients et leur a adressé ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

Foyer Jacqueline Lambert

UN MOMENT DE DÉTENTE ET DE GOURMANDISE



Le foyer Jacqueline Lambert organisait le mardi 13 janvier 2026 une après-midi récréative très appréciée par les seniors présents.

Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, les participants ont profité d'un moment de détente et de gourmandise autour d'une traditionnelle galette des rois. Cette dernière avait été préparée avec soin par les stagiaires de la MFR de Saint-Valery-en-Caux, venus à la rencontre des aînés dans le cadre de leur formation.

L'après-midi a également été marqué par la présence de Michel Barbier, maire de la commune, accompagné de sa première adjointe, Claudine Briffard. Tous deux ont tenu à offrir un petit présent aux seniors, témoignant de l'attention portée aux aînés de la commune.

VOEUX DU PERSONNEL COMMUNAL

UN MOMENT DE RECONNAISSANCE ET D'ENGAGEMENT PARTAGÉ

Ce mercredi 14 janvier, la municipalité présentait ses voeux au personnel communal lors d'un temps convivial réunissant élus et agents. Un rendez-vous annuel important, placé sous le signe de la reconnaissance, de la cohésion et du service public.

La directrice générale des services, Nathalie Paulino, a ouvert la cérémonie en rappelant le contexte général difficile, marqué par des contraintes financières, institutionnelles et humaines persistantes. Sans dresser de bilan ni de perspectives à l'approche des échéances municipales, elle a salué l'engagement constant des agents, soulignant que la première richesse de la collectivité reste son personnel. Elle a insisté sur le sens du service public, la nécessité de préserver un équilibre collectif et l'importance de la continuité, de la neutralité et de la qualité du service rendu aux habitants.

Le maire, Michel Barbier, a ensuite adressé ses voeux aux agents et à leurs proches, les remerciant pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public tout au long de l'année écoulée. Il a mis en avant les nombreuses réalisations qui participent à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie de la commune, ainsi que le travail souvent discret mais essentiel mené dans l'ensemble des services, du patrimoine à l'action sociale. Il a également salué les distinctions récemment obtenues par la Ville – label « 4 fleurs », « ville prudente » et « ville active et sportive » - fruits d'un travail collectif entre élus et agents.

Tous deux ont rappelé l'importance du dialogue, du respect mutuel et de l'engagement collectif pour continuer à faire vivre un service public de proximité, malgré un contexte financier contraint. La cérémonie s'est poursuivie par la remise des médailles d'honneur régionale, départementale et communale et par la mise à l'honneur des agents partis en retraite en 2025.

Echelon argent (20 ans de services) :

- Sophie Togni-Devillers
- Alexis Macré
- Frédéric Bellegueulle

Echelon vermeil (30 ans de services)

- Hubert Dautresire
- Jean-Christophe Raguet

Echelon or (35 ans de services)

- Virginie Duval
- Pascal Gueguen

Agents retraités

- Jean-Louis Leroux
- Eric Carpentier
- Sabine Dhier
- Florence Blondel



PROTECTION DES COORDONNÉES BANCAIRES

LES BONS GESTES A ADOPTER

En consultant votre compte bancaire en ligne, vous découvrez des opérations réalisées à votre insu avec les références de votre carte bancaire que vous avez toujours en votre possession. Vous êtes victime d'un vol de coordonnées bancaires : suivez les recommandations de la brigade de gendarmerie du Tréport pour éviter que cette mésaventure ne vous arrive.

Sur internet :

- Réalisez des achats uniquement sur des sites de confiance signalés par le logo « cadenas » et « https : » ;
- N'enregistrez pas votre numéro de CB sur le site ;
- Protégez votre ordinateur avec un antivirus et un pare-feu.

Au distributeur automatique de billets :

- Cachez avec votre main le pavé numérique ;
- Ne vous laissez pas distraire par des inconnus qui vous proposent leur aide.

Dans un magasin ou au restaurant

- Ne quittez jamais votre carte bancaire (CB) des yeux ;
- Ne confiez jamais votre CB à un inconnu ;
- Ne conservez pas votre code secret sur un papier.



Je suis victime, que faire ?

- 1- Prévenez votre banque dès que possible pour faire opposition.
- 2- Déposez une plainte à la Brigade de Gendarmerie du Tréport

PROFITEZ DU PASS CULTUREL « SORTIR DANS 28! »

Depuis le 3 février 2022, le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) de la Communauté de communes des villes sœurs propose le pass « Sortir dans les 28 ! ».

Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'accès aux différentes activités culturelles proposées dans les 28 communes du territoire.

Le pass inclut :

- 10 chèques de 5 €, valables auprès des partenaires de l'opération (cinémas, théâtres, musée Louis-Philippe...)
- 1 carte famille à présenter au partenaire pour tout achat lié au pass.

Comment obtenir le chéquier ?

Les familles éligibles devront en faire la demande directement auprès de leur mairie de résidence ou de son CCAS, ou des associations partenaires : l'Ancre du Tréport, Rayon de soleil à Eu et le Centre social Pastel au Mesnil Réaume

Conditions d'éligibilité

- Résider dans l'une des 28 communes du territoire,
- Le Quotient Familial CIAS (QF CIAS), calculé sur les revenus du foyer de l'année N-2, doit être inférieur à 900 €. Mode de calcul : Revenus de référence du foyer de l'année N-2 / Nombre de parts du foyer / 12 (mois).
- Justificatif à fournir : avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2 du foyer)

NB : En cas d'avis d'imposition séparés pour les personnes d'un même foyer, les revenus de référence sont additionnés. Même procédé pour les parts.

Compléter la demande de Pass à la mairie de sa commune de résidence ou son CCAS, avec les justificatifs. L'opération est limitée, jusqu'à épuisement des stocks.



ETAT CIVIL

Naissances

ANSARD Nylian le 31 décembre
BALAN Athénaïs le 11 octobre
BRUNEAU Augustin le 12 novembre
CHIVOT CAREL Tiziano le 11 novembre
COULON Annastasia le 03 septembre
DENNETIÈRE Philippine le 08 décembre
DUCROCQ Alba le 27 décembre
MACQUET Emma le 30 décembre
MANSIRE Mylan le 03 septembre
MARCASSIN Soline le 17 octobre
ROY Romy le 22 décembre
SÉRÉ Alban le 27 novembre

Décès

Ils nous ont quittés :

BALLESTRA Marie-Andrée le 06 décembre
BARDOUX Andrée le 25 octobre
BIANCHETTI Pascal le 10 novembre
BLONDEL Didier le 24 septembre
BOUTLEUX Martine le 12 octobre
CARDON Maurice le 19 octobre
CARPENTIER Jean le 27 décembre
CLÉMENT Marguerite le 13 décembre
CONDAMINE René le 30 octobre
COUSIN Guy le 26 novembre
DEHÉDIN Gislaine le 1^{er} septembre
DEHÉDIN Monique le 03 octobre
DELABY Bruno le 25 novembre
DELAHAYE Serge le 29 octobre
DENIS Mylan le 26 septembre
DESERT Christiane le 28 octobre
FERRAND René le 10 octobre

FORESTIER Roger le 29 décembre
GAUTIER Marinette le 04 octobre
GÉE Claude le 17 novembre
GROSBOILLOT Marc le 08 octobre
GUERARD Thérèse le 30 décembre
LAVOINE Lydia le 03 octobre
LEBAS Odette le 20 novembre
LEBERTON Yvette le 08 octobre
LECOUF Jean-Pierre le 21 octobre
LEFEBVRE Ginette le 30 décembre
LEFÈVRE Suzanne le 21 septembre
LENNE Jean-Claude le 12 septembre
LEPAUL Patricia le 07 octobre
MACLARD Jean le 27 octobre
MACRÉ Joé le 12 septembre
MAISON Régis le 12 octobre
MARCASSIN Jeannine le 29 novembre
MARQUET André le 21 novembre
MARTEL Marie-Claude le 17 septembre
MARTIN Daniel le 09 octobre
MICHEL Jacqueline le 06 octobre
MOUTON Josiane le 27 septembre
NOËL Annick le 29 décembre
PELLETIER Monique le 20 octobre
RANCÉ Monique le 15 septembre
SALZET Michel le 27 octobre
SAVARY Emmanuel le 14 septembre
SCELLIER Ginette le 05 octobre
TROPHARDY André le 02 décembre
TROUVÉ Michel le 03 septembre
WANDRÉ Anne-Marie le 20 décembre

Tribunes d'expression libre

LA VILLE ENSEMBLE

À la Ville d'Eu, nous faisons le choix d'une démocratie vivante, ancrée dans le réel et fidèle à l'esprit de proximité. Être élu ne se limite pas à voter des délibérations : c'est être présent, visible et accessible. Sur le terrain, dans les services municipaux, au contact permanent des habitantes et des habitants. C'est ainsi que nous concevons l'action publique locale.

Cette proximité n'est ni une posture ni un discours de circonstance. Elle implique des responsabilités : écouter sans complaisance, expliquer avec clarté, décider avec courage et assumer pleinement les choix faits. Le lien entre élus et citoyens est au cœur de notre engagement. Il se construit par le dialogue, la transparence et la constance. La rencontre directe, l'échange franc, sont indispensables pour répondre aux besoins réels de la population et agir avec efficacité.

Mais écouter ne suffit pas. La démocratie locale exige des décisions et des actes. Nous refusons les promesses faciles et les annonces démagogiques. Notre action s'inscrit dans le temps long, avec une ligne claire : agir concrètement, de manière responsable, et dans l'intérêt général. La Ville d'Eu ne peut pas se permettre une gestion hasardeuse. Chaque euro public doit être utilisé avec rigueur, car chaque décision engage durablement l'avenir de notre commune.

Assumer une politique municipale, c'est faire des choix, parfois difficiles, toujours nécessaires. C'est préparer l'avenir sans compromettre l'équilibre financier de la ville, tout en préservant la qualité des services publics et le cadre de vie des Eudoises et des Eudois.

La proximité n'est pas un slogan. C'est un engagement politique fort, une méthode et une exigence quotidienne au service de la Ville d'Eu.

AGIR POUR EU.X

Nous profitons de ce dernier éditorial pour adresser à toutes et à tous nos voeux les plus sincères pour l'année 2026. Nous vous souhaitons une année paisible et sereine, jalonnée de moments de joie, de réussites et de satisfactions de toutes natures, tant sur le plan personnel que pour vos proches.

Cette mandature s'achève avec un sentiment partagé : celui qu'en six années, peu d'évolutions marquantes ont véritablement vu le jour. Les projets engagés lors de la précédente mandature ont certes été poursuivis. Toutefois, force est de constater que ces années n'ont pas été l'occasion de lancer de nouvelles initiatives d'envergure, si ce n'est l'accent mis par la majorité sur une communication particulièrement soignée.

Une parenthèse se referme aujourd'hui. À l'heure de tourner cette page, nous ne pouvons qu'exprimer le souhait que les années à venir soient placées sous le signe d'un renouveau plus audacieux. Notre ville dispose d'un potentiel considérable, tant sur le plan patrimonial qu'humain, qui mérite d'être davantage valorisé. Elle doit pouvoir se démarquer plus fortement, grâce à une vision inventive, ambitieuse et tournée vers l'avenir, à la hauteur des attentes de ses habitantes et habitants.

Souhaitons que les années à venir soient celles d'un nouvel élan collectif, fondé sur l'écoute, l'inventivité et l'engagement au service de toutes et tous.

BIEN VIVRE À EU

Se déplacer la nuit dans l'obscurité provoque l'anxiété et un sentiment d'insécurité.

Les caméras de surveillance perdent leur utilité.

Le stationnement des véhicules en centre ville est un facteur d'attractivité pour le commerce.

Le parking de l'ancien Lycée Anguier va disparaître suite au projet d'un promoteur.

La disparition d'une centaine de places de stationnement va impacter l'activité de nos commerçants.

La Ville d'Eu fait partie des Communes les plus taxées de Seine Maritime. Elle est classée 21 ème sur les 707 Communes du Département.

La taxe foncière est calculée en multipliant le montant de la base fiscale imposée par le Gouvernement par un taux voté par le Conseil Municipal.

Geler ou stabiliser l'impôt foncier consiste à baisser ce taux pour compenser l'augmentation de la base fiscale.

Enfin le Gouvernement veut faire participer les collectivités à l'effort de réduction du déficit public. Il s'agit d'une ponction sur les recettes fiscales de la Ville remboursée ensuite en 3 ans. Donc pas d'alarmisme pour les finances de la Ville.

Ces finances qui sont au beau fixe avec des recettes nouvelles et une baisse des annuités de remboursements d'emprunts.

Joël Duchaussoy et les 28 colistiers de « Bien Vivre à Eu » présentent à toutes les Eudoises et tous les Eudois leur meilleurs vœux 2026, une bonne année et une bonne santé.

VILLE D'EU DYNAMIQUE

Bilan du programme 2020 de la majorité.

Cadre de vie et attractivité : un constat d'échec

La promesse de créer des espaces adaptés aux quartiers reste floue. Sur le plan visuel, la nouvelle signalétique n'a jamais vu le jour, tout comme les circuits-découvertes associatifs censés valoriser l'environnement. Quant à l'alimentation saine dans les écoles, la municipalité se contente d'appliquer la loi « Egalim » sans initiative locale propre.

Urbanisme et économie : des engagements non tenus

Le plan global de circulation est resté au stade de projet. L'espace collectif connecté dédié au travail et aux associations n'a jamais été ouvert. De plus, la synergie promise pour protéger le patrimoine naturel et architectural est inexistante, tout comme le renforcement de l'action de la Ville au sein de la Communauté de communes. Enfin, la relation avec les commerçants n'a bénéficié d'aucune redynamisation.

Santé et social : une opacité préoccupante

Si l'accompagnement de l'hôpital reste flou, l'échec est frappant pour la santé de proximité : le maire a refusé d'aider l'installation d'un médecin malgré l'idée d'un centre municipal. Le contrat local de santé et les actions intergénérationnelles sont restés lettre morte.

Culture et vie associative : un bilan atone

L'Office municipal de la culture est aujourd'hui dysfonctionnel. Le soutien aux talents locaux, la valorisation des événements associatifs et les animations estivales n'ont pas été développés.

Stéphane Accard et l'équipe Ville d'Eu Dynamique vous souhaitent une belle année 2026.

Du côté des archives...

LA VILLE D'EU DEPUIS LA RÉVOLUTION

En 1897, Paul Cagé (1855-1940), passionné d'histoire et conseiller municipal, fait imprimer en 100 exemplaires seulement, un opuscule d'une quarantaine de pages s'intitulant **LA VILLE D'EU DEPUIS LA RÉVOLUTION PAR UN CONSEILLER MUNICIPAL**.

Partie IV (suite)

Semblable aux flots d'une marée montante, le mouvement révolutionnaire s'approchait ; les événements se précipitaient.

Le 24 septembre 1788, une adresse de remerciements était envoyée au roi pour son ordre de convocation.

Le 21 février (1789), on rédigeait les cahiers de doléances du tiers-état à remettre aux députés à nommer.

Le 3 mars suivant, réunion des trois ordres dans l'église des Capucins (ancienne église paroissiale Saint-Pierre, angle rues de la République-Pasteur) à l'effet de nommer les délégués. Le clergé comptait 79 membres ; la noblesse, 47 et le tiers-état, 126. Bien que délégués du duché de Normandie, les délégués du comté d'Eu se rendaient à Abbeville le 19 mars, pour voter avec les délégués du Ponthieu.

Après l'accomplissement des nombreuses formalités de serment, de la validation des pouvoirs et la rédaction définitive des cahiers de doléances, il fut décidé de procéder par ordre.

Le 27 mars, le clergé nommait pour député Antoine DUPUIS, curé d'Ailly-le-Haut-Clocher, qui, pendant la durée de la Constituante, élut domicile à Versailles, 22 rue de Satory.

La noblesse, le 23 mars, désignait le comte de CRECY pour la représenter.

Et le tiers-état, dans une séance qui avait duré jusqu'à onze heures du soir, ne parvenait à élire qu'un seul député, DUVAL



de GRANDPRÉ ; ce fut le lendemain seulement que François-Pascal DELATTRE, l'aîné, négociant et ancien consul des marchands, était élu second député du tiers-état.

Les députés de la noblesse et ceux du tiers-état logeaient ensemble à Versailles, 10 rue Dauphine.

DUVAL et DELATTRE signèrent le serment du Jeu de Paume et le comte de CRECY se réunit au Tiers le 26 juin.

A cette date, la ville avait à sa tête M. GUIGNON DU CAMBARD (le 159e maire connu de la cité) ; les échevins étaient MM. de la HUPPE, notaire et ANCEAUME, avocat. Les conseillers de ville : MM. HEURTAULT, prêtre ; DUBOSC, apothicaire ; VAREMBAULT, avocat et CARON, marchand drapier.

La liste des notables comptait seulement dix noms, ceux de MM. AUBERT, de MONCEAUX, VAREMBAULT, LIMOZIN, HEURTAULT, RABION, SORRE, BIGNON, de la HUPPE et GOURDAIN.

M. GUIGNON du CAMBARD était maire depuis 1787, il fut le dernier maire choisi par le duc de Penthièvre qui, comme ses prédécesseurs les comtes d'Eu, avait le privilège de désigner tous les magistrats municipaux, sur la présentation de trois candidats, à lui faite chaque année, le jour de Quasimodo (dimanche après Pâques).

Les autres officiers, magistrats, collecteurs, etc. étaient aussi tous soumis au bon plaisir du propriétaire du comté ; il en fut ainsi jusqu'à l'heure mémorable où la vieille monarchie devait sombrer, engloutissant bientôt avec elle ceux qui s'obstinaient à la défendre.

A SUIVRE



Ouverture des Etats Généraux à Versailles le 5 mai 1789 - Louis Charles Auguste COUDER (1839). Musée de Versailles.